



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE
mercredi 4 septembre 2024 à 16 H
Procès-Verbal

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le mercredi 4 septembre 2024, à 16 H, dans Salle des Fêtes à Saint-Just, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le jeudi 29 août 2024 et affichée le jeudi 29 août 2024.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

Excusés : Yann GALUT, Marie-Christine BAUDOUIN, Jean-Marie VOLLOT, Bernard DUPERAT, Alain MAZÉ, Evelyne SEGUIN, Stéphane HAMELIN, Fabrice ARCHAMBAULT

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 16 H 00.

- 13 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du lundi 8 juillet 2024 :

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 8 juillet 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Cession d'un groupe électrogène

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. De prononcer la réforme du groupe électrogène décrit ci-dessus, celui-ci ayant une valeur nette comptable nulle ;
2. D'approuver le principe de vente de ce matériel pour un prix de cession global de 4 299 € ;
3. D'inscrire les recettes afférentes à cette opération au Budget Eau ;
4. D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité

2. Aides à la pierre - Décision d'autorisation d'agrément pour la construction de 14 logements locatifs sociaux individuels sis rue des Acacias "Clos des Noyers 2" à Trouy et attribution d'une subvention sur les fonds propres de Bourges Plus pour la SA d'HLM France Loire

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'accorder à la SA d'HLM France Loire une décision favorable pour la construction neuve de 14 logements locatifs sociaux individuels (7 PLUS et 7 PLS) ;
2. D'accorder une subvention sur les fonds propres de Bourges Plus de 35 000 € pour la réalisation des 7 logements PLUS ;
3. D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les décisions de financement ou tout autre document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Départ de Mme GOIN-DEMAY.

3. Aides à la pierre - Décision d'autorisation d'agrément pour la construction de 13 logements locatifs sociaux individuels sis rue des Acacias "Clos des Noyers 3" à Trouy et attribution d'une subvention sur les fonds propres de Bourges Plus

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'accorder à la SA d'HLM France Loire une décision favorable pour la construction neuve de 13 logements locatifs sociaux individuels (7 PLUS et 6 PLS) ;
2. D'accorder une subvention sur les fonds propres de Bourges Plus de 35 000 € pour la réalisation des 7 logements PLUS ;
3. D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les décisions de financement ou tout autre document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Déport de Mme GOIN-DEMAI.

Délibération présentée par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

4. Subventions relatives à l'Appel Vie Etudiante et de Campus du Conseil Régional Centre Val de Loire

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les trois conventions de financement annexées à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par M. SALAK : Tourisme, archéologie et valorisation du patrimoine

5. Convention d'application n° 1 relative au prêt pour exposition pluriannuelle 2024-2029 entre Bourges Plus et DRAC Centre-Val de Loire

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. Approuver la convention d'application n°1 entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la DRAC Centre-Val de Loire ;
2. Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention et tout acte s'y rapportant ;

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme FELIX, en l'absence de Mme BAUDOIN

6. Requalification de l'avenue d'Issoudun. Dissimulation des équipements de communications électriques. Convention particulière avec la société ORANGE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention particulière avec la société ORANGE, et en suivre l'exécution ;
2. D'accepter le devis établi pour la réalisation de la mise en souterrain des équipements de télécommunications électriques avenue d'Issoudun d'un montant de 4 562.40 € HT, autoriser Mme la Présidente, ou son représentant à le signer et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme CHEZE-DHO : Plan Renouveau Urbain, Coeur Ville, Commerce artisanat, Economie sociale solidaire circulaire, Mission Locale

7. Politique de la ville - Décision de financement à la SA d'HLM France Loire pour la construction de 6 logements locatifs sociaux dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain sis rue des Acacias "Clos des Noyers 2" à Trouy

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver l'octroi d'une subvention de 18 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus au titre de la

- convention pluriannuelle du NPNRU ;
2. D'approuver l'octroi d'une subvention de 37 800 € sur les crédits Etat au titre de la subvention ANRU.

Adopté à l'unanimité

Déport de Mme GOIN-DEMAY.

8. Politique de la ville. Décision de financement à la SA d'HLM France Loire pour la construction de 7 logements locatifs sociaux dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sis rue des Acacias "Clos des Noyers 3" à Trouy

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver l'octroi d'une subvention de 21 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus au titre de la convention pluriannuelle du NPNRU ;
2. D'approuver la convention de financement ;
3. D'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention de financement ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Déport de Mme GOIN-DEMAY.

9. Aide à l'implantation commerciale

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Commerce	1 ^{er} versement	Subvention proposée
MISS GT	10/2024	3 600 €
L'HIRONDELLE	10/2024	3 600 €
ELFE JOLO	10/2024	3 600 €
MR GREEN GROW SHOP	10/2024	3 600 €
OMORFIA ESTHETIQUE	10/2024	3 600 €

2. D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance la séance à 16 H 15.

BOURGES, le **13 SEP. 2024**

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau

La Présidente

Irène E...

